

Règlement intérieur de l'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire concerne les enfants de la Grande section de maternelle à 12 ans.

L'accueil périscolaire a lieu tous les jours à la grange barbé de :

- 7 heures 30 à 9 heures.
- 16 heures 30 à 18 heures 30.

L'accueil du matin :

Les parents amènent l'enfant qui est pris en charge à son entrée dans le local.

Dès son arrivée, l'enfant a la possibilité de faire plusieurs activités :

- jeux de société
- lire, écrire, dessiner
- jouer

De plus, un goûter est proposé à 8 heures aux enfants arrivant tôt.

L'accueil du soir :

Les enfants sont pris en charge par les animateurs dès la sortie de l'école où un goûter leur est proposé.

Les lundis et jeudis des ateliers autour de la lecture, de l'écriture et du calcul sont proposés aux enfants. Les mardis et vendredis ils ont la possibilité de participer à des activités (CDRom et lecture à la bibliothèque, participation à la création du char pour carnaval, découverte sportive, jeux de société...)

Responsabilité :

Le matin, les enfants sont sous la responsabilité des animateurs dès leur entrée dans le local.

Les parents ne pouvant pas venir chercher leur enfant sont priés d'écrire une **décharge parentale** signée précisant le nom de la personne venant le chercher, ou si l'enfant rentre seul l'heure de départ souhaitée.

Retard :

Après l'heure de fermeture, tout retard sera facturé 5 euros par 15 minutes, tout quart d'heure commencé étant du.

De plus, comme le spécifie la réglementation des centres de loisirs sans hébergement lors d'un retard de plus de 30 minutes après l'heure de fermeture et dans l'impossibilité de joindre les parents, la Gendarmerie de Capbreton sera prévenue afin de contacter la famille de l'enfant.

Abonnement :

Les abonnements trimestriels sont à acheter à l'avance auprès de la responsable, Brigitte. Les autres formules d'abonnement sont à régler durant le mois fréquenté. Tout retard de paiement sera facturé au tarif occasionnel.

Le Maire
Et l'équipe d'animation.